

PCED 35

CSAL du 18 juin 2025

Les représentants du personnel de la DRFiP 35 ont demandé à la Direction d'ajouter à l'ordre du jour du CSAL du 18 juin un point sur le PCED 35.

La délégation CGT a d'abord fait un petit rappel

Avec la mise en place des Inspections de contrôle et d'expertise (ICE), la DGI avait déjà commencé à séparer la gestion du contrôle. Les ICE étaient alors rattachées à des CDI (Centre des impôts). Ensuite, les ICE dans les CDI ont été supprimées afin de créer des pôles de contrôle et d'expertise, soit 3 pour le département: 2 à Rennes (nord et sud) et un à St Malo.

A la DRFiP 35, le PCED de la DRFiP35 a été constitué en 2019 à Rennes avec une antenne malouine qui depuis, a disparu.

A noter qu'à chaque réforme, une constance: la réduction des effectifs

Aujourd'hui, au niveau national l'état des lieux est le suivant :les PCED sont installés dans 60 % des directions à la DGFIP, comme configurés en Ille-et-Vilaine et au fil du temps, d'autres directions ont décidé de regroupements de services de la sphère du CF, à 30% sous forme de Pôles unifiés de contrôle (PUC) pour des plus petites directions, et 10% avec d'autres organisations, qualifiées de marginalités (cellules etc).

Vous êtes venue au PCED le 10 juin, accompagnée de Mme Bouvet, responsable du pôle gestion fiscale, afin de présenter le dispositif futur prévu par la note nationale du 15 mai. Cette note fait elle-même suite au lancement du groupe de travail (GT) national

organisé depuis avril 2024, jusqu'à un GT de novembre 2024, qui n'était pas conclusif mais donnait déjà les grandes lignes.

Depuis cette date on attendait !

La note cadre a finalement été publiée le 15 mai 2025, elle est d'application immédiate.

Elle a pour objet de redéfinir la place de la programmation, du contrôle et de l'expertise, sur la base d'un constat : celui que les PCE existent au plan national depuis 2003 et qu'au fil du temps, les directions ont fait des choix d'organisation différents.

La note nationale du 15 mai fixe 3 objectifs:

- Professionnaliser la programmation du CFE (50 % d'événementiel issu de la vie des entreprises) et 50 % de Data Mining (DM = exploration de données), issu du recoupement des différentes bases de données numériques ;
- Redéfinir le cadre du contrôle fiscal en lien avec la montée en puissance de la facturation électronique ;
- Ramener l'expertise dans les services de gestion (SIE).

Le contexte de cette réforme et sa motivation affichée:

La note nationale s'inscrit dans le cadre du COM 2023-2027, elle est motivée par la montée en puissance de la programmation issue du Data Mining, et anticipe la mise en place de la facturation électronique qui va impacter nos organisations, avec une volonté de remettre

l'expertise dans les SIE (on notera au passage la faculté récurrente de la DG de faire et défaire !)

Ainsi, l'une des questions essentielles pour les personnels est celle du calendrier de sa mise en œuvre.

Le chantier de la facturation électronique annonce un changement radical dans le cadre juridique, avec des éléments qui devront être mis à disposition de l'administration en les intégrant dans une base de données numériques. Ce changement radical impactera toutes nos organisations de gestion et de contrôle pro.

Les liens futurs entre ces missions seront à redéfinir, aussi une note cadre à destination des SIE est attendue, elle impactera les choix à faire dans les nouvelles répartitions (expertises et CSP de taxation par exemple).

Quel est le calendrier de cette note ? Quel est votre propre calendrier vis-à-vis de cette note et le déploiement de services de programmation à venir ?

Lors de notre audience avec vous du 7 avril 2025, concernant la réorganisation du PCED, vous disiez: *«il s'agit de réaliser une bonne programmation du contrôle fiscal et d'alimenter les brigades en quantité et en qualité, c'est-à-dire le cœur de métier en lien avec les modalités du renseignement interne.*

Sur la place de l'expertise dans cette situation, vous ne vous êtes pas prononcée, mais vous rappeliez que le rôle de programmation doit être la priorité. Le PCE peut devenir un Pôle Départemental de Programmation.

La délégation CGT a rappelé les dangers de l'affaiblissement des informations du SIE pour alimenter le contrôle fiscal du fait du démantèlement des SIE, un renseignement interne qui ne saurait être purement et simplement remplacé par le Data Mining (IA).»

Concernant le transfert envisagé de missions vers les SIE, dans notre Compte rendu de l'audience avec vous, nous précisons que «Lors

de la visite de la FS d'Ille et Vilaine à Lannion, les représentants du personnel ont eu la surprise de constater une organisation du travail qui «saucissonne» les tâches et retire aux agents la vision globale des dossiers. Cela nuit à la programmation du contrôle sur place et externe des dossiers des professionnels. De plus, l'IA est loin d'être une baguette magique en la matière. Les SIE sont les premiers maillons de la chaîne du contrôle fiscal et ne doivent pas être lésés. C'est au niveau de la gestion qu'une partie de la fraude peut être détectée.»

La CGT réitère sa grande inquiétude vis à vis de la fragilité du réseau des SIE dans notre département, avec des conséquences lourdes sur les conditions de travail de agents, or vous ne pouvez pas éluder la question des emplois supprimés dans cette situation.

L'autre volet essentiel est celui des conséquences RH pour les agents concernés (cadres B et A), soit 25 agents au PCED 35.

La note DG évalue la Mission d'expertise de 35 à 40% des travaux d'un PCED, ce qui se traduirait par 10 transferts d'emplois au PCED 35.

A combien estimez-vous la part des travaux d'expertises au sein du PCED 35 ?

En effet, la mission d'expertise a parfois été transférée au fil de diverses réorganisations vers les SIE, ou vers la DAJC en direction ; quant au Contrôle Fiscal Externe, au sein du PCED 35, l'ensemble du Contrôle Fiscal Externe a déjà été transféré aux brigades.

Nous constatons que votre volonté et celle de la note DG de recentrer l'activité du PCED sur la programmation, a bien été anticipée dans notre département.

Suite au dialogue de Gestion avec le précédent Directeur, il avait été proposé de lancer un «projet de service» au PCED et de «phosphorer» sur un certain nombre de thèmes avec des groupes de travail sur les missions,le

temps qu'on y consacre etc....Ceci pouvait se traduire pour les agents par l'impression de scier la branche sur laquelle ils sont assis...

Les collègues questionnés sur les missions liées à l'expertise ou la programmation selon leurs appétences ont globalement eu du mal à trancher...Le projet de service n'est pas décliné à ce jour.

Effectivement, il semble que c'est bien la polyvalence et la diversité des missions qui sont préférées à la réduction des champs d'intervention.

Vous avez annoncé le remplacement du 2ème IDIV au PCED, pouvez-vous nous préciser sa vocation dans le cadre de cette restructuration ?

Quelles règles RH seraient applicables pour les cadres B et A ?

Quelles règles sont applicables dans la mesure où des nouveautés au niveau des cadres A, sont mises en œuvre avec un dispositif de CV et d'entretien, car si la Direction se veut rassurante, les inquiétudes sont bien là !

Si la DG compte mettre en place un suivi fin des missions transférées afin d'assurer leur prise en charge, toutes les restructurations qu'elle mène depuis des années sont justement l'occasion de nouvelles pertes de missions, d'abandons en renoncements.

Aucune inquiétude des agents du PCED n'a été levée par votre visite en la matière.

Beaucoup d'interrogations se font jour, nous nous en faisons l'écho :

Quand devez-vous présenter le projet de restructuration ? Avec quel calendrier d'avancement des travaux ?

Quelle articulation est prévue entre cette restructuration et le déploiement des PNCD Pro comme celui de Lorient ?

Quelle articulation entre cette restructuration et le déploiement des applicatifs de contrôle fiscal

autour du projet lié à l'informatique dans la sphère du CF avec PILAT ?

Autre question essentielle, celle du calibrage du transfert de charges avec celui des transferts d'emplois à la clé :

Quid des transferts d'emplois du PCE vers les SIE, les transferts s'appliqueraient-ils pour l'ensemble des SIE de la Direction, y compris Vitré et St Malo ou certains en particulier ? C'est loin d'être neutre.

Il s'agit donc de qualifier la mission et le nombre de postes à transférer, et dans quel calendrier précis ?

Voici les réponses de la Direction:

Les directions locales ont fait remonter des questions et remarques à la DG suite à la parution de la note DG du 15 mai, la Directrice précise qu'on est en attente d'un retour de la DG.

La Direction locale va rencontrer bientôt la Direction Juridique du Contrôle Fiscal (DJCF), service de la DG et va donc échanger sur le sujet pour « alimenter sa réflexion. »

La Directrice se félicite de disposer d'une équipe au complet au PCED avec l'arrivée d'un IDIV adjoint recruté au 1^{er} juillet 2025.

Elle annonce un état des lieux au PCED à l'été 2025 (Organisation, Charges, Effectifs). A l'issue de cet état des lieux, des groupes de travail (ateliers) seront constitués à la rentrée. Il s'agit d'*organiser la réflexion*.

Ces groupes de travail devront intégrer des agents des services impactés par la restructuration (PCED, SIE, DJCE, DIRCOFI).

La Direction annonce ne pas avoir de projet préétabli. Elle indique également que la note DG prévoit des marges de manœuvre pour les Directions Locales.

Du fait de l'importance des enjeux en Ille-et-Vilaine, département important, la Directrice a fait le choix « *d'isoler et de sanctuariser* » la

programmation à travers la constitution d'un pôle de programmation 35. Selon elle, il n'y aura pas de pertes d'effectifs mais seulement une répartition selon le calibrage des charges de travail.

Concernant l'expertise, la Direction pointe deux sujets: les expertises de dossiers complexes et les remboursements de crédits de TVA, elle souhaite évaluer le transfert vers la DIRCOFI des listes Data Mining qui les concernent .

Il faut également déterminer la charge de travail en ce qui concerne l'expertise qui doit intégrer les SIE, ainsi que le nombre d'emplois à transférer du PCED vers les SIE .

S'agissant d'une réorganisation que la Directrice qualifie de «classique», le dispositif RH de priorités et de primes de restructurations prévus par la Note DG Du 2 septembre 2019 s'appliquera (Mouvement Local de mutations avec périmètre de restructurations). L'ensemble des agents A et B sont ainsi intégrés dans le périmètre de restructuration.

Concernant les cadres A, les nouvelles règles de gestion, fiches de poste, CV et entretiens s'appliqueront. Le rôle de l'adjoint IDIV qui prend son poste en juillet n'a pas été défini dans ce cadre.

Concernant le dialogue social, il est annoncé un retour vers les représentants du personnel en septembre. Un vote du CSAL sera ensuite organisé.

Concernant la Note nationale de cadrage SIE, Mme BOUVET a confirmé qu'elle était en cours de rédaction à la DG. Elle ne fixe pas de calendrier de publication, mais précise que cela n'empêche pas d'avoir localement la réflexion sur le PCED.

Concernant les charges et emplois vers les SIE (et quels SIE du département ?), la Direction n'apporte aucune réponse. Elle renvoie aux

travaux à venir mais il n'est pas neutre de faire le lien avec le fait que la Directrice évoque avant le point sur le PCED les SIE qui figurent parmi les services les plus en difficulté sur le plan RH du département....

Comme nous l'avons rappelé comment imaginer dans ces conditions que des agents des PCE qui rejoindraient des SIE en difficulté ne soient pas sollicités pour leur soutien aux tâches de gestion des SIE ? La Direction n'a pas répondu.

Concernant le lien avec les applicatifs de contrôle fiscal (PILAT) et les PNCD Pro, aucune précision n'a été apportée.

En conclusion, la CGT souhaite a mis en garde la Direction sur le risque de lancer une restructuration lourde de conséquences pour les agents d'un service, dont le fonctionnement actuel n'a pas à rougir de ses résultats, loin s'en faut.

Le risque est réel pour les agents, qui s'inquiètent pour leur avenir professionnel, leurs affectations et leurs conditions de travail futures.

Le tract national de la CGT Finances publiques du 28 mai s'intitulait «*PCE: Un service emblématique de la DGFIP rayé d'un trait de plume*». La Directrice a donc une lourde responsabilité à s'engager dans cette voie, même si elle se dédouane à travers l'obligation d'appliquer les lignes directrices de la DG en la matière.

La CGT invite les agents à faire remonter les sujets sur ce dossier, qui sera un enjeu majeur à la DRFiP 35 dès la rentrée 2025 et elle les invite à rejoindre la CGT pour défendre nos missions, nos emplois, nos conditions de travail et nos garanties collectives.

La délégation CGT au CSAL,

Rennes, le 18 juin 2025